

Évaluations nationales

où nous conduisent-elles ?

La généralisation des évaluations standardisées déployées par le ministère en 2018-2019 poursuit bien d'autres objectifs que la simple mise à disposition de « repères » sur le niveau d'acquisition des élèves. Les trois notes produites par la DEPP sur l'analyse des résultats CP et CE1 le démontrent explicitement. Inscrites dans une logique de pilotage hiérarchique renforcé, visant le cœur des pratiques enseignantes, les évaluations constituent le levier de mise en œuvre d'un modèle pédagogique promu par le ministère et alimenté par guides et ressources officielles. Liberté pédagogique et accès de tous les élèves à une culture commune sont remis en cause.*

Des évaluations qui n'ont pas pour but d'évaluer les élèves !

Aussi bizarre que ça puisse paraître, ce ne sont pas les apprentissages des élèves qui sont observés. Leurs résultats sont en fait recensés puis des seuils de réussite sont déterminés... pour qu'il n'y ait ni trop ni trop peu d'élèves dans chaque groupe (sans difficultés, fragiles ou en difficulté). Ces seuils ont été déterminés arbitrairement ou uniquement en fonction des priorités contestables que le ministre a édictées (par exemple, la lecture orale de 30 mots par minute à la fin du CP). Elles ne sont pas communiquées aux enseignant-es avant la passation ! Bel exemple de confiance !



Pour certains items, il suffisait de donner la moitié de bonnes réponses pour ne pas être considéré en difficulté quand pour d'autres, il en fallait 12 sur 15. Et il suffisait souvent d'une seule réponse

inexacte pour passer dans le groupe « fragile » ou « en difficulté ».

Dans cette approche du traitement des difficultés d'apprentissage, les enseignant-es sont invité-es à se référer à des normes nationales, pas à leurs évaluations personnelles réalisées au cours des activités ordinaires d'enseignement. Fixer ces normes, sans qu'elles ne soient jamais fondées sur un étalonnage scientifique, est donc la première fonction des évaluations ministérielles CP-CE1.

Des résultats peu fiables

Compte tenu des difficultés de passation et du décalage entre ce qui avait déjà été travaillé en classe et le contenu des évaluations, nombre d'enseignant-es ont adapté les consignes très strictes qui leur avaient été données pour ne pas placer artificiellement leurs élèves en échec. Ces adaptations n'ont bien sûr pas été prises en compte dans l'analyse des résultats.

On apprend qu'à l'école... on apprend !

Au cours du CP, les progrès en phonologie sont spectaculaires : de 23 % d'élèves en difficulté en octobre on passe à 3.3 % en février ! Que dire alors des 20 % qui sont sortis de la case « en difficulté » ? On peut en dire que tant qu'ils n'avaient pas appris, ils ne réussissaient pas, ce qui confirme l'intérêt d'aller à l'école pour apprendre ! Et surtout que les étiqueter « en difficulté » en début d'année est abusif et certainement très anxiogène pour eux et leur famille.

Si les progrès sont si spectaculaires, on peut aussi faire l'hypothèse que c'est parce qu'ils ont lieu au bon moment : c'est un argument pour refuser que ces apprentissages soient transférés à la maternelle ce qui ne manquerait pas de mettre des élèves en difficulté.

Des conclusions qui n'apportent rien...

Les évaluations internationales le pointent régulièrement : en France, les résultats des élèves sont très dépendants de leur origine sociale. Les résultats de la DEPP vont dans le même sens : les élèves hors Éducation prioritaire (EP) réussissent mieux que les élèves en EP et chez ces derniers, ceux scolarisés en REP+ obtiennent des résultats encore plus faibles.

De même, signaler avec insistance que les résultats des établissements privés sont meilleurs que ceux du public sans faire référence aux différences sociologiques de recrutement, c'est abuser le lecteur. Rappelons que « toutes choses égales par ailleurs », le public obtient de meilleurs résultats que le privé dans la plupart des études sur les performances scolaires.

On peut aussi en tirer une conclusion embarrassante pour le ministère : les dédoublement en REP et REP+ sont loin de faire leurs preuves et le « 100 % de réussite au CP » apparaît pour ce qu'il était, un slogan pour rallier la population à des partis pris ministériels très controversés par les professionnels de l'éducation et la recherche en sciences de l'éducation.

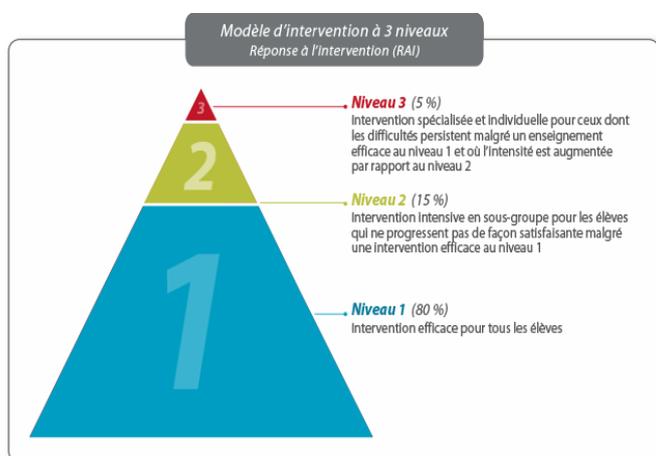
EN QUOI CE DISPOSITIF POSE-T-IL PROBLÈME ?

C'est au détour d'une phrase, présente dans chacune de 3 notes de la DEPP, que la réponse nous est donnée : « Ce dispositif s'inscrit dans une stratégie appelée Réponse à l'intervention (RAI) qui a fait ses preuves dans d'autres pays ». Ces pays, ce sont les États-Unis et le Canada. Et ce nouveau protocole bouleverse le métier !

La réponse à l'intervention (RAI), kesako ?

Le dispositif promeut une individualisation de la prise en charge pédagogique. Les évaluations répétées (trois fois par an) servent à évaluer les progrès réalisés et à ajuster le dispositif de remédiation en conséquence. Pour :

- identifier les élèves à risque de difficultés d'apprentissage (ou de troubles d'apprentissage au troisième niveau)
- adapter l'intensité et la nature des remédiations « à la réponse des élèves aux interventions effectuées ».



Vers une pédagogie officielle ?

Dans les pays concernés par la RAI, il est demandé aux enseignantes et enseignants de mettre en œuvre le protocole suivant : ajouter un temps d'enseignement intensif et régulier en petits groupes pour les élèves jugés « en difficulté » à l'issue des tests, de 20 à 45 minutes par jour, 3 à 5 fois par semaine, pendant 8 à 15 semaines.

L'enseignant-e de la classe doit répondre aux besoins identifiés par les évaluations : à un déficit en fluence, par exemple, on répondra par un entraînement intensif en fluence, sans envisager d'autres stratégies qui donneraient du sens à ces apprentissages.

L'enseignement est magistral et modulaire : les compétences complexes sont découpées en compétences de base, travaillées par étapes dans un ordre pré-établi et l'élève est soumis à des activités de répétition et d'entraînement.

Le ministre à grands renforts de guides, ressources et circulaires, promeut la RAI : un protocole, une démarche frontale et des outils, qui seraient imposés aux enseignants. Cette pratique vise à n'enseigner que ce qui est évalué et leur efficacité est contestée au plan international. La remédiation, individuelle ou collective, est une activité menée par les enseignants au quotidien, ils doivent pouvoir choisir qui choisissent les outils les mieux adaptés aux besoins.

Avec quelles conséquences ?

Pour les élèves

- un étiquetage précoce
- une scolarité stressante scandée par des évaluations
- une réduction des apprentissages à ce qui est évalué
- l'individualisation des apprentissages et l'isolement dans le groupe-classe
- une entrée dans les apprentissages par une seule voie, celle imposée par le ministère
- une attention portée sur les compétences de bas niveau et évaluables alors que les évaluations internationales pointent des difficultés des élèves français sur les compétences de haut niveau (compréhension implicite, résolution de problèmes)
- l'abandon de la dimension culturelle des savoirs

Pour les enseignant-es

- une limitation de leur pouvoir d'agir et de leur liberté pédagogique
- leur mission pilotée par les évaluations
- l'augmentation des pressions hiérarchiques
- le renoncement à l'ouverture culturelle pour tous les élèves
- les formations, voire le niveau de classe, imposés.

Ce qu'en dit Roland GOIGOUX

« La communication ministérielle, ornée de tous les oripeaux statistiques imaginables, reste donc avant tout une communication poli-tique : il suffit de jouer avec les taux de réussite attendus pour influencer les pourcentages d'élèves en difficulté. Lorsque le ministre affirme devant la presse qu'un quart des élèves est en difficulté, cela signifie simplement qu'il a choisi de juger « en difficulté » les 25 % des élèves qui ont obtenu les scores les plus faibles à une épreuve (non étalonnée). Sont-ils pour autant « en difficulté » ? Parfois oui, parfois non. Il ne s'agit pas de nier la difficulté scolaire mais de s'assurer de ses contours afin de lui apporter une réponse appropriée. »

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/evals-cp-les-inox-du-ministere>

ENSEIGNER, ÉVALUER : C'EST A NOUS DE DÉCIDER
Avec le SNUipp-FSU, faisons vivre la liberté pédagogique !

